



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO – SOCIAL SUD OUEST

Newsletter bimensuelle

N°86

17 Mars 2016

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **La CNSA verse trois nouveaux concours aux départements**

Avec la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la CNSA verse trois nouveaux concours financiers aux départements : le concours correspondant au « forfait autonomie » pour renforcer les missions de prévention des résidences autonomie, et le concours correspondant aux autres actions de prévention pour soutenir les programmes des conférences des financeurs.

La Caisse augmente également le montant de sa participation aux dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie avec la création d'une seconde part du concours allocation personnalisée d'autonomie (APA).

- **Enveloppe exceptionnelle pour les services d'aide à domicile (SAD) déficitaire**

Un arrêté du [7 mars 2016](#) permet à certains SAD déficitaires de demander des crédits exceptionnels. Une enveloppe de 25 millions d'euro y est consacrée.

- **Toujours en attente de la circulaire budgétaire**

Comme l'an dernier, la circulaire budgétaire des ESMS tarde à sortir. Devons nous y voir un lien avec la réforme sur les EPRD et les CPOM dont nous attendons les textes.

ACTUALITES OUTILS ET INNOVATIONS

- **Une nouvelle RBPP en cours pour l'ANESM**

L'ANESM, a publié en février dernier une [lettre de cadrage](#) portant sur "L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative en PASA et en UHR". Les recommandations vont viser à identifier les bonnes pratiques professionnelles en vue d'améliorer la qualité d'accompagnement des personnes malades accueillies au sein de ces unités ainsi que la qualité de relation avec l'entourage. La lettre précise qu'il s'agira de "recommander les alternatives non-médicamenteuses ayant fait preuve de leur efficacité sur les trouble psycho-comportementaux".

Quatre axes sont désignés :

- L'évaluation de la personne au sein du parcours institutionnel ;
- Les activités et pratiques aux impacts évalués (musicothérapie, aromathérapie...);
- Les modalités de coopérations internes entre les professionnels du PASA, de l'UHR et les autres acteurs de l'EHPAD ;
- L'évaluation des activités et la qualité des prestations délivrées en PASA et UHR.

- **Guide de promotion de la bientraitance**

Le conseil départemental de la Sarthe a diffusé une brochure qui présente la procédure de signalement de toute information préoccupante, avec ou sans danger immédiat, tout évènement indésirable et son traitement. La Sarthe a créé une cellule dédiée à ces situations qui accuse réception et agit : soit elle classe, soit elle déclenche une évaluation médico-sociale, soit elle transmet la plainte au Procureur de la République, au Parquet. [Un guide](#) destiné aux professionnels du domicile a aussi été édité pour préciser les définitions des notions (bientraitance, maltraitance, vulnérabilité), les indicateurs de risque de maltraitance à domicile, la procédure de traitement de toute information préoccupante, la bientraitance à domicile ainsi que le cadre législatif.

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Après l'ANAP pour le soin, orientons nous vers la CSA pour les départements ?**

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement élargit le champ d'intervention de la CNSA en lui confiant notamment un rôle d'appui aux professionnels des équipes médico-sociales des conseils départementaux chargées de l'évaluation des besoins des personnes âgées et de la construction des plans d'aide (APA). La première mission de la CNSA va consister à élaborer, avec les départements, ***un référentiel d'évaluation multidimensionnelle de la situation et des besoins des personnes âgées et de leurs proches*** aidants destiné aux professionnels des équipes médico-sociales car la diversité des pratiques d'évaluation de la situation et des besoins des personnes et de construction des plans d'aide est parfois perçue comme source d'inégalité.

- **Enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins et des traitements antibiotiques en EHPAD**

Le programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015 diffusé par l'instruction DGOS/DGS /DGCS du 15 juin 2015 prévoit de réaliser une enquête nationale de prévalence des infections associées aux soins dans les établissements médico-sociaux tous les 5 ans. Une première enquête nationale de prévalence sera centrée sur les EHPAD et sera menée entre le 16 mai et 30 juin 2016. Elle a pour objectifs de :

- Mesurer la prévalence des infections ciblées et des traitements antibiotiques prescrits;
- Décrire les caractéristiques principales des EHPAD, la population, les infections ciblées recensées, les traitements antibiotiques prescrits aux résidents.

Elle permettra de mobiliser l'ensemble des professionnels et des prescripteurs des EHPAD participants en fournissant des éléments de réflexion pour mieux cibler les actions d'amélioration à mettre en place. Elle constituera enfin une aide au niveau national pour dégager des priorités d'actions en termes de politique de prévention des infections et de juste usage des antibiotiques.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Directives anticipées et FHF**

Après la parution de la loi sur la fin de vie, l'espace éthique de la FHF, a présenté [son avis](#) sur les directives anticipées. Discutée pendant les débats parlementaires sur la loi créant de nouveaux droits en faveur des personnes en fin de vie, et en parallèle des travaux de la HAS visant à proposer un formulaire type de déclarations anticipées, cet avis insiste sur l'intérêt majeur de ce dispositif renforcé, et en particulier l'outil de dialogue que ces directives anticipées constituent. Toutefois, alors que les textes d'application de la loi vont être prochainement discutés, l'avis pointe également les risques de dérive du dispositif et ce qui au contraire faciliterait la diffusion pertinente des directives anticipées.

- **Enquête 2015 de l'ANESM sur la bientraitance en EHPAD**

L'ANESM a conduit en 2015 une grande enquête auprès des directions des EHPAD et des présidents des conseils de la vie sociale (CVS) relative au degré de déploiement des pratiques professionnelles concourant à l'amélioration de la qualité de vie (bientraitance) dans les EHPAD. L'objectif étant de mesurer la mise en œuvre des différents outils préconisés par l'agence, où il apparaît que des progrès ont été enregistrés par rapport à une précédente enquête de 2010.

Avant la publication des résultats complets prochainement, l'ANESM donne [un premier aperçu des grandes tendances](#) qui sont plutôt positives, laissant penser à une appropriation des outils fournis par l'agence (recommandations, fiches-repères...).

- **Loi ASV : La fréquence des textes démontre un fort déploiement de cette loi.**

En continuité avec l'agenda précédent, nous continuons à vous faire le point sur l'avancée de la loi ASV.

La loi d'ASV contient des mesures concrètes visant à améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches : amélioration de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, reconnaissance et soutien aux proches aidants à travers le droit au répit, nouvelles aides pour améliorer la prévention de la perte d'autonomie et l'accès aux aides techniques. Ces mesures, qui entrent en vigueur le 1er mars 2016 avec la parution de trois décrets d'application le 26 février dernier ([Décret n° 2016-209](#), [Décret n° 2016-210](#) et [Décret n° 2016-212](#)) engendrent des dépenses supplémentaires pour les départements.

- Concernant le décret 2016-209 : il concerne la mise en place et le fonctionnement de la conférence des financeurs.

- Concernant le décret 2016-210 : il concerne la revalorisation et les règles d'attribution de l'APA à domicile. Les plans d'aide devraient ainsi être majorés en heure et en masse.

- Le dernier décret 212 prévoit le nouveau fonctionnement de la CNSA pour subvenir aux nouvelles dépenses des Départements.

Notons également une [instruction en date du 8 février 2016](#) qui précise les modalités de l'expérimentation des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (Spasad) dits "intégrés" : appel à candidature, conclusion d'un CPOM et rôle de l'ARS.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **Entretien professionnel, date butoir et sanctions encourues**

Avant le 8 mars 2016, tous les salariés déjà en poste dans les entreprises le 7 mars 2014 devront avoir bénéficié de leur premier entretien professionnel. À défaut de respecter la loi, les employeurs s'exposent à des sanctions, mais pas dans l'immédiat. L'entretien professionnel est obligatoire dans toutes les entreprises depuis le 7 mars 2014 ([article L. 6315-1 du code du travail](#)), date d'entrée en vigueur de la [loi formation du 5 mars 2014](#). Tout salarié de l'entreprise doit bénéficier de cet entretien, distinct de l'entretien annuel, consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi. Il a lieu tous les deux ans.

- **Masse salariale pour le secteur médico-social : + 1%**

La conférence salariale entre le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, et les partenaires sociaux a dressé le bilan de l'activité conventionnelle de l'année 2015. Les établissements sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif qui comptent 1,7 million de salariés et plus de 41 000 établissements bénéficieront d'un taux d'évolution de la masse salariale de 1% représentant 196 millions d'euros. Ce taux s'appliquera aux conventions collectives du sanitaire, du social et du médico-social et de la blanche de l'aide à domicile.

- **Nouveau bulletin de paye à venir**

Un [décret](#) et un [arrêté](#) du 25 février 2016 modifient les mentions du bulletin de paie et leur libellé. Ce nouveau modèle s'appliquera aux entreprises de 300 salariés et plus à compter du

1er janvier 2017, avant d'être élargi à toutes les entreprises le 1er janvier 2018. En attendant, 10 entreprises pilotes vont le déployer et un bilan sera effectué en septembre.

ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Entrée en vigueur de l'habilitation familiale**

Depuis le 26 février 2016, un nouveau dispositif, l'habilitation familiale, permet aux proches d'une personne vulnérable d'assurer, seuls, sa protection, sans se soumettre au formalisme des mesures de protection judiciaire. Son entrée en vigueur, initialement prévue le 1^{er} janvier 2016, était conditionnée à la parution [d'un décret](#) en Conseil d'État.

Celui-ci est enfin paru au journal officiel du 25 février 2016 et s'applique donc dès le 26 février 2016. Rappelons que l'habilitation familiale permet au juge des tutelles, lorsqu'une personne est hors d'état de manifester sa volonté pour l'une des causes justifiant la mise en place d'une mesure de protection juridique (altération, médicalement constatée, des facultés mentales ou corporelles de nature à empêcher l'expression de la volonté), d'habiliter un ou plusieurs de ses proches à la représenter ou à passer un ou des actes en son nom afin d'assurer la sauvegarde de ses intérêts. La notion de « proches » couvre les ascendants, descendants, frères et sœurs, partenaire d'un pacte civil de solidarité (Pacs) ou concubin.

- **Une campagne d'information et de communication sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement**

La campagne d'information et de communication sur les nouvelles mesures de la loi relative à l'adaptation au vieillissement vient d'être lancée dans la presse, sur internet et sur les réseaux sociaux.

Elle renvoie sur le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr où tous les changements introduits par la loi sont expliqués. La loi met en place de nouveaux droits et de nouveaux services pour améliorer les conditions de vie à domicile des personnes âgées et de leurs proches : revalorisation de l'allocation personnalisée à l'autonomie, nouvelles aides, création du droit au répit pour les proches aidants...

- **Outils de repérage et d'information des aidants**

Le repérage s'effectue généralement de manière très informelle alors qu'il existe des outils à disposition des professionnels comme des aidants mais qui ne sont pas utilisés. Même son de cloche du côté des institutionnels (ARS, MSA, MDPH, Carsat et un conseil départemental). Pour tenter de résoudre ces difficultés, l'AFA a créé des outils d'information à savoir [un livret destiné aux professionnels](#) qui propose une démarche en trois étapes pour faciliter le repérage et les difficultés de l'aidant ainsi qu'[un dépliant de conseils](#) destiné spécifiquement aux aidants.

AGENDA NATIONAL

- **Fragilité du Sujet Agé - 4^{ème} congrès francophone les 17 et 18 mars 2016 à Toulouse**

Le but du 4^{ème} congrès francophone sur l'évaluation de la fragilité liée à l'âge et de la prévention de la dépendance est d'échanger sur les connaissances nouvelles et les expériences en cours visant à :

- Repérer les patients fragiles/pré-fragiles en médecine générale et dans la communauté ;
- Mettre en place des plateformes d'évaluation de la fragilité et de la prévention de la dépendance ;
- Bien définir les interventions gériatriques sur le long terme nécessaires pour avoir un impact réel avec notamment l'impact de l'exercice physique, les nouvelles technologies, la nutrition.

- **32^{ème} Congrès de l'Uniopss "Ensemble, une société à réinventer !"**

Au Corum de Montpellier les 30 et 31 mars ainsi que le 1^{er} avril 2016. Deux jours de congrès public et une journée réservée aux adhérents de l'Uniopss.

AGENDA MIDI PYRENEES

- **Formation : Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) et CPOM :**

Face au succès de cette thématique, nous n'avons pas pu accueillir toutes les personnes à la formation du 10 Mars à Toulouse.

Nous en avons donc programmée une autre le 19 mai à l'Hôtel Palladia (Toulouse).

Le [bulletin](#) vous sera envoyé sur simple demande ou disponible en cliquant sur le lien.

- **Congrès "20 ans de soins palliatifs en Midi-Pyrénées : et maintenant ?"**

Jeudi 24 mars 2016, à l'hôtel Mercure - 8, esplanade Compans-Caffarelli, 31000 Toulouse

[Renseignements et inscription](#)

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 61 21 33 39 ou sur www.francealzheimer31.org

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter le site](#)).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter le site](#)).

AGENDA LANGUEDOC ROUSSILLON

- **Cafés mémoire et convivialité**

Organisés par France Alzheimer Pyrénées-Orientales et ouverts à tout aidant, le **mardi 22 mars** à partir de 15h00 au café "La Noisette", 8 rue République à ARGELES-SUR-MER.

- **3^{ème} Congrès Francophone Parcours de santé des Paerpa : 6 et 7 avril 2016 au Corum de Montpellier**

Pour cette nouvelle édition, le congrès Francophone Parcours de Santé des PAERPA est organisé par le Conseil National Professionnel (CNP) de Gériatrie en partenariat avec le Collège de la Médecine Générale et s'ouvrira aux pharmaciens et à l'ensemble des autres professions de santé.

AGENDA AQUITAINE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **6^{ème} Forum gérontologique, sur le thème "De la maison à la maison de retraite" le 17 mars 2016, au Théâtre Francis Planté à Orthez (64).**

Organisé par les CLIC du 64, le CIAPA, le Comité régional de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco, et le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Entrée gratuite et ouverte à tous sur inscription avant le 01.03.2016 auprès du CIAPA : 05.59.80.16.37

- **Journée d'échange et de réflexion "Mettre en œuvre le projet de vie dans les établissements pour personnes âgées" le 24 mars à Bordeaux.**

Cette journée d'échanges est organisée par le Réseau de consultants en gérontologie (ARCG) et l'Oareil et se déroule à l'université de Bordeaux place de la Victoire.

Renseignements : 05 56 79 22 78

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD

Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe

2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 - Fax: 09 70 60 19 35

info@cyrildechegne.fr

<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteurs : Cyril Dechegne

Céline Dumerc

Pour ne plus recevoir l'agenda, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr
avec la mention « désinscription ».

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à
info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription ».